



COMMUNE  
DE  
VAUGRIGNEUSE  
(Essonne)

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 22 septembre 2020

L'an deux mille vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Thérèse BLANCHIER – Maire.

**Etaient Présents :** Thérèse BLANCHIER Maire, Thierry VERRECCHIA 1<sup>er</sup> Adjoint-, Zahia GABA 2<sup>ème</sup> Adjointe, Francis VIVAT 3<sup>ème</sup> Adjoint, Magali GUIMONT, Stéphane DAUDIER, Sonia SENECHAL, Eric BOURGUET, Sylvie NESSLER Adrien BOTINEAU, Elodie CREPIN, Guénaël CHEVIRON, Emmanuelle GONCALVES.

**Absents excusés :** Alexandre SWIDERSKI (pouvoir à T. VERRECCCHIA), Denise LAURENT-LESCASSE

**Secrétaire de séance :** Francis VIVAT

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 juillet 2020 : **Approuvé à l'unanimité**

- 1- Délégués représentants la commune au sein des syndicats intercommunaux **Approuvé à l'unanimité**
- 2- Désignation d'un délégué élu représentant institutionnel de la collectivité au sein du CNAS **Approuvé à l'unanimité**
- 3- Opposition au transfert de la compétence en matière Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Commune du Pays de Limours (CCPL) **Approuvé à l'unanimité**
- 4- Droit à la formation des Elus **Approuvé à l'unanimité**
- 5- Modification de la constitution du jury-projet école élémentaire **Approuvé à l'unanimité**
- 6- Demande de Fonds de Concours à la Communauté de Commune du Pays de Limours (CCPL) **Approuvé à l'unanimité**
- 7- Création d'un service d'étude dirigée **Approuvé à l'unanimité**
- 8- Rémunération des travaux supplémentaires pour les enseignants encadrant l'étude dirigée **Approuvé à l'unanimité**
- 9- Désignation des représentants du Conseil municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées **Approuvé à l'unanimité**

La séance est levée à 22h10

### **MENTION D’AFFICHAGE**

*Madame la Maire certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, en date du mardi 22 septembre 2020, a été affiché le jeudi 24 septembre 2020, par extrait dans les conditions prévues à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*